

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Direction des Politiques Interministérielles
Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement
Section Installations Classées

Communes de FEUCHY et de MONCHY-LE-PREUX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**CREATION D'UNE LIGNE D'ABATTAGE, DE DECOUPE
ET DE TRANSFORMATION DE PORCELETS
PAR LA STÉ JB VIANDE
PÉTITIONNAIRE**

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 2 juin 2015, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 29 juin 2015, sur la demande de création d'une ligne d'abattage, de découpe et de transformation de porcelets par la Sté JB VIANDE sur le territoire des communes de FEUCHY et de MONCHY-LE-PREUX.

Mme Sandrine BRAURE est chargée du suivi du dossier de la Société JB VIANDE - Tél. : 03-28-44-22-00 -

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de FEUCHY, siège de l'enquête.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de ATHIES, FAMPOUX, GUEMAPPE, HENINEL, MONCHY-LE-PREUX, NEUVILLE-VITASSE, PELVES, ST LAURENT-BLANGY, TILLOY-LES-MOFFLAINES et WANCOURT.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de FEUCHY du 29 juin 2015 au 30 juillet 2015 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de FEUCHY ou les formuler à M. Jean-Claude PLICHARD, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 29 juin 2015 de 15 h 00 à 18 h 00
- le jeudi 09 juillet 2015 de 15 h 00 à 18 h 00
- le samedi 18 juillet 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- le vendredi 24 juillet 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- le jeudi 30 juillet 2015 de 15 h 00 à 18 h 00

M. Michel LION est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de ATHIES, FAMPOUX, FEUCHY, GUEMAPPE, HENINEL, MONCHY-LE-PREUX, NEUVILLE-VITASSE, PELVES, ST LAURENT-BLANGY, TILLOY-LES-MOFFLAINES et WANCOURT.

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.